

**TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, DES MERCREDIS  
ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT  
(À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024)**

La tarification est calculée en fonction d'un taux d'effort (pourcentage appliqué sur le quotient familial de chaque famille) avec un tarif « plancher » calculé sur un quotient familial de 760, et un tarif « plafond » calculé sur un quotient familial de 2 000. Si la famille ne communique pas le quotient familial, le tarif plafond est automatiquement appliqué.

<b>TARIF</b>	<b>TAUX D'EFFORT</b>
<b>Enfants dont les parents ont leur résidence principale à BREUILLET</b>	
<b>Mercredis et vacances scolaires :</b>	
Journée	1,05 %
Demi-journée avec repas	0,84 %
Demi-journée sans repas	0,63 %
<b>Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :</b>	
Le matin	0,084 %
Le soir	0,21 %
<b>Enfants dont les parents n'ont pas leur résidence principale à BREUILLET</b>	
<b>Mercredis et vacances scolaires :</b>	
Journée	1,47 %
Demi-journée avec repas	1,26 %
Demi-journée sans repas	1,05 %
<b>Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :</b>	
Le matin	0,118 %
Le soir	0,29 %

Le tarif « journée » comprend le repas de midi et le goûter. Le tarif « demi-journée » comprend le goûter (après-midi).

<b>Sortie</b>	<b>4,90 €</b>
<b>Pénalité pour tout enfant accueilli le soir, sans y avoir été inscrit, ou pour tout retard au-delà de 19h15</b>	<b>12,80 €</b>